

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JUIN 2010

Présents : M. le Maire, Mmes GILETTO, CACHAT, MM. DESPRAT, DUTRUC, CHEYNET, Mme VIAL, M. DURIAT, Mme LISBERNEY, M. DUMONT, Mme OLLIER, MM. BERGERET, CLAME, Mme PEYSSONNEL, M. PALCZYNSKI, Mme DIDELOT, M. VALADOUX, Mme GAULARD, MM. SAMOU, EYRAUD, Melle BENNIER et M. BOULON.

Absents : Mmes MARIAUD, CHATAIN, REBOLLAR et MERMET, M. COMTE.

Pouvoir :

Mme MARIAUD	qui a donné pouvoir à	Mme CACHAT
Mme CHATAIN	qui a donné pouvoir à	M. DUMONT
Mme REBOLLAR	qui a donné pouvoir à	Mme OLLIER
Mme MERMET	qui a donné pouvoir à	Melle BENNIER
M. COMTE	qui a donné pouvoir à	M. EYRAUD

La séance est ouverte à 19h35 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur DESPRAT est élu à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire sans participer aux délibérations.

Tout d'abord, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 17 mai 2010, ce qui est fait à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire reprend les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. ADMINISTRATION GENERALE

• Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Depuis la réunion du mois de mai dernier, Monsieur le Maire a signé 3 nouveaux contrats dans le cadre de l'application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- travaux d'eaux pluviales de la route de Trévoux (SADE/SOMEC - tranche ferme : 1 433 180,55 TTC)
- maîtrise d'œuvre pour la réfection de la cantine de Châteauevieux (PAILLASSON - 38 310,27 € TTC),
- réalisation d'un agrandissement à la maternelle du Brêt, 3 lots : maçonnerie, peinture et menuiserie aluminium (PAT BAT - 28 450,45 €, DEGERLI - 7 283,62 € et AMOVIA - 6 649,76 € TTC).

Par ailleurs, une concession funéraire a été renouvelée pour une durée de 50 années, le Conseil prenant acte à l'unanimité de ce rapport.

• Salle culture et loisirs : constitution du jury et validation du programme

(Arrivées de Monsieur BOULON, puis de Mesdames VIAL et LISBERNEY)

Monsieur le Maire évoque le précédent concours de maîtrise d'œuvre organisé par la commune il y a quelques années, qui s'était soldé par des offres intéressantes, mais bien au-delà de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Pour sa part, Monsieur VALADOUX rappelle qu'un groupe de travail spécifique s'est constitué au début de l'année 2009, que celui-ci a rencontré de nombreux professionnels et visité plusieurs salles de diffusion et que 2 commissions générales les 15 décembre 2009 et 15 juin 2010 ont fait état de l'avancement de la réflexion des élus. Il s'agirait d'une salle multifonctions et non polyvalente (le sport est exclu), plutôt dédiée à la culture (mais la conception et les infrastructures spécifiques du bâtiment permettront sa compatibilité avec toute activité festive et de loisirs) et qui accueillera la bibliothèque municipale.

L'enveloppe globale s'élève à 3 millions d'euros TTC, ce qui limiterait la superficie totale de l'équipement à environ 1 000 mètres carrés. Le choix du maître d'œuvre serait arrêté en mars prochain, avec les travaux de construction programmés sur l'année 2012 et une partie en 2013 pour une inauguration au plus tard, en septembre 2013. Pendant tout ce temps, la réflexion sur les modalités de fonctionnement se poursuivra et rien n'est encore arrêté.

La grande salle ne comportera pas de scène, mais un espace scénique au sol d'une centaine de mètres carrés et sera dotée de gradins rétractables afin de préserver un usage mixte spectacle/festif. A celle-ci, s'ajouteront un hall d'accueil (bar, expositions possibles), un office (réchauffage des plats uniquement), une salle annexe (autonome, mais pouvant s'ouvrir sur le hall ou la grande salle), ainsi que plusieurs locaux techniques (régie, loges, rangements).

La structure sera dotée d'équipements scénotechniques de base : des accroches pour les lumières, des pré câblages et câblages électriques, un écran motorisé et une sonorisation intégrée pour la voix et la diffusion de CD. Sur proposition de nombreuses personnes et notamment du CAUE, le bâtiment sera orienté sud/sud-ouest afin de bénéficier au maximum d'un éclairage naturel et d'une exposition favorable.

Messieurs EYRAUD et BOULON demandent si une implantation de la salle culture et loisirs au sud de l'accueil de jour des Lucioles ne permettrait pas de réduire les nuisances pour les riverains.

Monsieur CLAME s'interroge sur le caractère évolutif du bâtiment et si la présence d'un gardien à demeure est envisagée. Monsieur CHEYNET lui répond que le contrôle des accès et la mise en place d'une alarme devraient suffire à rationaliser les coûts et sécuriser le fonctionnement. Monsieur le Maire renchérit en invoquant le risque qu'une seule personne ne suffise pas. En raison des nombreuses contraintes techniques du bâtiment, Monsieur VALADOUX n'envisage pas son évolution et estime qu'il est bien dimensionné pour répondre aux besoins exprimés par les associations et aux attentes évaluées du bassin de population.

En matière de financement, Monsieur BOULON demande si la CCSV s'est prononcée sur l'aide qu'elle pourrait apporter, mais il n'y a pas encore eu de réponse à ce jour et Monsieur le Maire espère que la piste du Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes pourra constituer une aide conséquente.

Monsieur CHEYNET a dénombré jusqu'à 25 manifestations organisées le week end au gymnase de Châteaufieux, ce qui constitue une source de tensions entre les différentes associations utilisatrices (le basket et ses 11 équipes étant le plus concerné). Monsieur le Maire tient à remercier le groupe de travail pour la qualité de son projet.

A l'unanimité, les élus approuvent le contenu du programme et le montant de l'enveloppe financière.

Puis, Monsieur VALADOUX évoque la constitution du jury de concours, dont la 1^{ère} réunion de présélection des candidats aura lieu le 30 septembre 2010 à 9 heures et qui outre le Maire, comportera 2 personnalités qualifiées (Messieurs TRUCHET de la MJC et CHABALIER de la DDT), 4 maîtres d'œuvre (architecte ou thermicien) et 5 élus (+ 5 suppléants), soit 12 personnes au total :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacky DUTRUC	Madame Renée GILETTO
Monsieur Noël CHEYNET	Monsieur Antoine SAMOU
Madame Dominique VIAL	Madame Bénédicte GAULARD
Monsieur Vincent VALADOUX	Monsieur Géry PALCZYNSKI
Monsieur Olivier EYRAUD	Mademoiselle Marie-Claude BENNIER

Monsieur EYRAUD propose qu'un représentant supplémentaire du monde associatif puisse être admis, mais cela nécessiterait alors la présence d'un 5^{ème} maître d'œuvre, ce qui paraît difficile.

Monsieur DUMONT souhaiterait qu'une réunion de présentation du projet soit organisée pour tous les Présidents des associations de Reyrieux, tandis que Madame CACHAT estime plus judicieux qu'une information globale soit mise en ligne dès que possible sur le site Internet. Monsieur le Maire propose que le diaporama soit diffusé à l'occasion du prochain forum des associations en septembre.

Puis, Monsieur le Maire reprend les points principaux du règlement de concours (déroulé de la procédure, montant des indemnités des jurés extérieurs et de la prime aux 3 candidats présélectionnés).

A l'unanimité, le Conseil approuve la composition du jury et le règlement du concours.

- **Modification des statuts du SIEA**

A l'occasion de son Assemblée générale du 27 mars 2010, le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain a décidé de moderniser ses statuts afin notamment de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes. Ainsi, son appellation deviendrait le Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain, il propose une nouvelle compétence « réseau de chaleur », il pourrait exercer la compétence « éclairage public » (à valider ultérieurement, le cas échéant) et enfin, un suppléant unique avec voix délibérative pourra être désigné par le Conseil, ce qui est accepté à l'unanimité.

- **Attribution d'un logement communal**

Le logement communal occupé par Madame NICOLAS au dessus de l'école Jacques Fert devant se libérer au début du mois de juillet, il convient de le réattribuer en priorité à un enseignant ou un agent municipal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail, le loyer s'élevant à 429,65 € depuis le 1^{er} mai dernier. A ce jour, une seule demande émanant d'un agent communal est parvenue en Mairie (Mademoiselle RIOFFRAY, Intervenante Musicale contractuelle dans les écoles de Reyrieux) et le Conseil décide de lui attribuer à l'unanimité.

- **Transfert de la compétence « petite enfance » à la CCSV**

Monsieur le Maire expose que lors du Conseil communautaire du 7 juin 2010, la Communauté de Communes Saône Vallée a décidé de se doter de la compétence « petite enfance » à compter du 1^{er} septembre prochain. C'est désormais aux 11 communes de délibérer sur ce transfert de compétence et en cas d'accord à la majorité qualifiée, un arrêté préfectoral devra officialiser cette procédure. Dans un 2^{ème} temps (début 2011), les communes auront à valider le transfert des charges, sur proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sur la base des dépenses et recettes des 3 derniers exercices (2008 à 2010).

Ceci supprimera la discrimination tarifaire entre les usagers des différentes communes et constituera une véritable offre de territoire avec un tarif unique pour tous. Monsieur CHEYNET rappelle que le récent DLA préconisait entre autres, une approche globale, voire intercommunale de l'offre de service à l'enfance.

Si Monsieur le Maire souligne l'amélioration progressive de la situation financière de l'Espace Talançonnais, qui a dégagé un léger excédent en 2009, Madame GILETTO et la CAF auraient préféré que ce transfert intervienne au 1^{er} janvier 2011 pour des raisons pratiques.

Monsieur EYRAUD évoque la forte demande actuelle des familles en recherche de différents modes de garde (micro crèches, ...). Monsieur CHEYNET lui répond que de nombreuses CAF ne financent pas ce type de projets, qui posent des problèmes de qualification du personnel et de qualité de l'accueil.

A l'unanimité, le Conseil approuve le transfert de la compétence petite enfance à la CCSV à compter du 1^{er} septembre prochain, transfert qui exclut les jardins d'enfants, l'accueil périscolaire et les centre de loisirs.

- **Désignation d'un membre de la Commission Communale des Impôts Directs**

Par un courrier du 10 mai dernier, Monsieur Maurice LEBAIL a présenté sa démission des différentes commissions électorales dont il faisait partie : la commission électorale et la Commission Communale des Impôts Indirects (suppléant). Dès lors, il est proposé Monsieur Gilles FELIX pour le remplacer au sein de la CCID, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

2. TRAVAUX

- **Appel d'offres pour les travaux d'eaux pluviales du Trêve d'Ars**

Monsieur SAMOU rappelle que dans le cadre des travaux de raccordement du réseau d'eaux pluviales des secteurs du Trêve d'Ars et de Veissieux, la consultation a été lancée le 3 mai et les entreprises intéressées avaient jusqu'au 4 juin pour remettre leurs offres. L'analyse des 9 propositions reçues a été effectuée par le maître d'œuvre, Géo +, sur la base d'un montant prévisionnel HT de 846 000 €, soit 1 011 816 € TTC et la 2^{ème} Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 juin 2010 propose le classement suivant :

- 1) Sade/Somec pour un montant de 702 641,15 TTC,

- 2) Brunet TP,
- 3) Spie/SocafI.

Monsieur SAMOU indique que sur les 2 projets d'eaux pluviales, un gain d'environ 620 000 € serait effectué, soit plus de 30 % par rapport à l'enveloppe prévisionnelle.

A l'unanimité, le Conseil valide le classement proposé par la CAO.

- **Convention de mandat de travaux avec le SIEA**

Dans le cadre du programme du SIEA d'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques, l'enfouissement de ceux-ci au droit de la parcelle AN n°191, route de Veissieux-le-Bas a été retenu pour l'année 2010. Par ailleurs, le SIEA et ERDF ont accepté de participer à ces travaux et sur un montant total de 42 000 € TTC, la part résiduelle à la charge de commune de Reyrieux s'élèverait alors à 13 695 €.

Enfin, Monsieur BERGERET précise que la maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée par les services techniques municipaux, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

- **Convention de travaux avec France Télécom**

Il s'agit d'une convention pour le même chantier, mais avec France Télécom qui, sur un montant total de travaux de 2 597,28 € HT, en prend 25 % à sa charge, soit une part résiduelle pour Reyrieux qui s'élèverait à 1 947,96 € HT (2 329,76 € TTC), ce que le Conseil valide à l'unanimité.

Après que Monsieur BERGERET ait mis en garde l'assemblée sur les difficultés d'obtenir un bon entretien de ses réseaux par France Télécom, Monsieur le Maire renchérit en annonçant que la couverture de l'Ain par le Très Haut Débit progressait rapidement (on évoque 2011 pour la commune de Reyrieux) et que cette société n'avait peut-être pas encore pris toute la mesure de ce développement.

- **Convention de travaux avec ERDF**

Conformément aux engagements pris avec Madame PESERY et Monsieur ROLLET, la commune de Reyrieux prend à sa charge les travaux d'alimentation électrique basse tension de leurs 2 parcelles, jouxtant la construction par HBVS des 14 logements rue Vendon. Il conviendra donc de signer une convention d'autorisation des travaux sur la parcelle communale AP n°588 et de servitude de passage de réseaux, ce que le Conseil accepte par 22 voix pour et 5 abstentions.

3. URBANISME

- **Servitude de passage de canalisation route de Trévoux**

Afin de ne pas retarder le début des travaux de récupération des eaux pluviales, il conviendrait d'officialiser devant Notaire, l'accord des 7 propriétaires concernés par la servitude de passage d'une canalisation sur leur terrain, comme suit :

Propriétaires	Localisation	Parcelles	Surface	Commentaire
Monsieur CARILIN	Route de Trévoux	AR n°182	1 165 m ²	180 m ² (canalisation)
Monsieur GUICHARD	Chemin de desserte	AS n°131	2 000 m ²	27 m ² (canalisation)
	Chemin de desserte	AS n°133	2 398 m ²	35 m ² (canalisation)
	Chemin de la Reste	AS n°135	2 285 m ²	34 m ² (canalisation)
SCI Marie-Louise MICHEL	Chemin de desserte	AS n°132	3 722 m ²	54 m ² (canalisation)
Société Sylvicole de Rancé	Chemin de la Reste	AS n°136	2 173 m ²	24 m ² (canalisation)
Monsieur BRESSE		AS n°304	9 500 m ²	120 m ² (canalisation)
Copropriété (4 personnes)	Chemin des Sables	AS n°439	523 m ²	144 m ² (canalisation)
Monsieur VALIN	Chemin de desserte	AS n°443	1 411 m ²	66 m ² (canalisation)

Monsieur le Maire évoque la situation du dernier propriétaire qui n'a toujours pas accepté le passage des canalisations et il attend une ultime rencontre dans les jours à venir avant de se résoudre à envoyer le dossier à la Préfecture, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

- **Demande d'enquête parcellaire pour les travaux d'eaux pluviales du Trêve d'Ars**

Par un courrier du 1^{er} juin 2010, les services de la Préfecture ont demandé que la délibération du 15 février dernier qui sollicitait l'ouverture d'une enquête publique pour les travaux d'eaux pluviales du Trêve d'Ars, soit complétée par la demande d'ouverture d'une enquête parcellaire sur ce même secteur, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

A Monsieur EYRAUD qui demande des explications sur un récent jugement du Tribunal Administratif annulant le classement en zone U d'une parcelle, Monsieur le Maire répond que la commune l'ayant reçu le 26 juin seulement, son étude sera faite ultérieurement et que bien entendu, cette question sera évoquée devant le Conseil municipal.

- **Cession de parcelles au profit de la commune (4 dossiers distincts)**

Dans le cadre de la régularisation des nombreux délaissés de voirie identifiés sur la commune et initiée par Monsieur LIOCHON, Monsieur le Maire présente les parcelles que les propriétaires concernés ont accepté de rétrocéder gratuitement à la commune, ce que le Conseil accepte à l'unanimité comme suit :

Parcelles	Surface	Zonage	Propriétaires
AP n°492	7 528 m ²	UBb	Association Syndicale Libre du lotissement du Clos de la Gare 7, Clos de la Gare 01600 REYRIEUX
AS n°732 et 737	68 m ² 126 m ²	N	Madame VENEZIANO 44, boulevard Alexandre III 06400 CANNES
ZL n°207	238 m ²	UBb	Association Syndicale Libre du lotissement des Coquelicots Allée des Coquelicots 01600 REYRIEUX
ZM 186p	30 m ² (sur 1 883 m ²)	UBb	Consorts DURIAT 69, route de Trévoux 01600 REYRIEUX

- **Cession d'une parcelle au Conseil Général pour la réalisation d'un rond-point**

Par un courrier du 9 juin 2010, le Conseil Général de l'Ain a sollicité la commune de Reyrieux afin d'obtenir la cession gratuite de la parcelle cadastrée section AC n°93, située à l'entrée de la zone industrielle, afin d'y aménager un carrefour giratoire entre les RD 6 et 28. Les frais d'acte seront à la charge du département, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

- **Lancement de la concertation pour l'éco aménagement du Brêt**

Madame VIAL rappelle que l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme institue l'obligation d'une concertation préalable pour toutes les grandes opérations d'urbanisme ou d'aménagement. Afin de lancer la procédure adéquate (très certainement, une ZAC) permettant la création d'un éco aménagement dans les secteurs du Brêt et des Prés de Villard, le Conseil doit se prononcer sur les modalités de la concertation et le périmètre de celle-ci.

Après rencontre avec l'AMO et le prestataire, celles-ci seraient les suivantes : conception d'une exposition, organisation d'au moins 2 réunions publiques, mise en place de 3 ateliers thématiques de concertation avec la population (le contenu restant à préciser), mise à disposition d'un dossier montrant l'avancement du projet, parution de 2 Lettres aux Talançonnais sur le thème de l'éco aménagement, utilisation de différents supports de communication pour informer le public : articles de presse, tableau lumineux, site Internet, ...

Après avoir annoncé que la 1^{ère} réunion publique aura lieu **le jeudi 16 septembre 2010 à 18h30** et que l'information de la population devrait s'effectuer par une lettre aux Talançonnais spécifique, elle présente le périmètre de la concertation qui dépasse celui de l'étude afin d'intégrer le centre village, les commerces et la gare. A l'unanimité, le Conseil donne son accord sur ces modalités de concertation.

- **Autorisation de dépôt d'un permis de construire au nom de la commune**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du regroupement des classes de maternelle sur le site du Brêt, la hausse du nombre d'inscriptions a conduit l'Inspection académique à rouvrir une 5^{ème} classe à la rentrée de septembre prochain, mais que des interrogations demeurent quant à son maintien à la rentrée de 2011.

Aussi a-t-il semblé plus judicieux d'implanter une structure scolaire modulaire pour l'année à venir, ce qui ne nécessite pas le dépôt d'une autorisation d'urbanisme et la préparation technique du terrain sera effectuée en grande partie par les services techniques municipaux.

4. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **Décision modificative n°2**

Depuis le dernier Conseil municipal du 17 mai dernier, Monsieur DESPRAT indique que les ajustements suivants seraient à effectuer, ce que le Conseil accepte à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	montant	Article / fonction	
022-01 Dépenses imprévues	5 760,64 €	74834-01 Compensation taxe foncière	1 244,00 €
023-01 Virement à la section d'investissement	1 315,60 €	7473-01 Subvention du département	655,46 €
6611-01 Intérêts (ligne de trésorerie)	749,00 €	758-01 Produits divers	5 925,78 €
TOTAL	7 825,24 €		7 825,24 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	montant	Article / fonction	montant
21538-314-398 Eclairage public	-20 000,00 €	021-01 Virement de la section d'investissement	1 315,60 €
2315-822-478 Eaux Pluviales	20 000,00 €		
2184-020-453 Mobilier Mairie	-387,65 €		
2184-020-457 Mobilier Orangerie	-176,86 €		
2313-211-450 Ecole Maternelle du Brêt	564,51 €		
2315-820-512 Espaces Verts et embellissement	1 315,60 €		
	1 315,60 €		1 315,60 €

- **Reconduction de la ligne de trésorerie**

En prévision du paiement d'importantes dépenses à venir (acquisitions foncières, voirie, réseaux, ...), il semble judicieux de se doter à nouveau d'une ligne de crédit permanent dans les mêmes conditions pratiques et financières que la précédente (500 000 €), pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Après consultation de 3 établissements bancaires, il est proposé de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, dont les faibles frais fixes et le taux proposé sont les plus intéressants, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

- **Demandes de subvention de 3 associations**

A l'occasion de sa réunion du 26 mai dernier, la commission vivre ensemble et politiques associatives a étudié la demande de subvention présentée par 2 associations : la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Val de Saône Sud afin d'organiser le rassemblement départemental du 12 juin 2010 à Saint Didier de Formans, qui a concerné plus de 300 jeunes pompiers, ainsi que le Model Air Club Beaujolais (MACB) pour l'organisation du

championnat de France Racer. Aussi, le versement de 2 subventions d'un montant respectif de 350 € et de 300 € est proposé au Conseil municipal, ce qu'il accepte à l'unanimité.

Par ailleurs, Monsieur CHEYNET indique que la Commission propose d'adopter les critères d'attribution d'une subvention suivants :

- 1) Siège Social à Reyrieux,
- 2) Pratique sportive et /ou entraînement à Reyrieux,
- 3) Assemblée Générale à tenir (avec rapport moral, financier et d'activité),
- 4) Majorité des licenciés et adhérents habitants de la CCSV.

Un débat s'instaure alors entre les élus au cours duquel Monsieur EYRAUD et Mademoiselle BENNIER regrettent que ces critères puissent être applicables en cours d'année, tandis que Messieurs CHEYNET et DUMONT, ainsi que Madame LISBERNEY rappellent que la situation de cette association n'est pas nouvelle, que le Conseil avait déjà suspendu le versement de sa subvention au mois de mars dernier. Pour Monsieur CLAME, il s'agirait plutôt de différencier le versement d'une subvention à une association du soutien à une équipe sportive.

Au regard de ces critères, notamment du fait que les licenciés ne soient pas habitants de notre territoire (en intégrant la CCSV) et que la pratique ne se déroule pas à Reyrieux, la commission propose de ne pas attribuer de subvention à l'Entente Bouliste pour l'année 2010, ce que le Conseil municipal accepte par 22 voix pour et 5 voix contre.

- **Demande de subvention auprès de la Région**

Afin d'obtenir le versement au titre de l'année 2010 de la subvention régionale de 60 000 € destinée aux études de l'éco aménagement du Brêt, il convient de renvoyer un dossier de demande avec notamment le plan de financement prévisionnel suivant, que le Conseil approuve à l'unanimité :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Approche Environnementale de l'urbanisme	47 000	ADEME	23 500
Etude d'impact	11 070	Conseil Régional	60 000
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage	49 950	Commune	24 520
Total	108 020 €	Total	108 020 €

- **Modalités de versement de la 2^{ème} fraction de la prime de déneigement**

Dans les cas de nombreuses sorties des agents municipaux des Services Techniques dues aux chutes de neige, la commission finances et personnel avait décidé en 2008 de reverser la moitié de la prime de déneigement selon des critères restant à déterminer. Dans la mesure où l'hiver 2009/2010 a entraîné de nombreuses sorties, le reversement de la prime pourrait s'effectuer selon 3 critères pondérés (le nombre de sorties, le nombre d'heures passées et le nombre de sorties hors du temps de travail) et dans cette hypothèse, le montant maximal (273,20 €) de la prime serait attribué pour chaque indicateur, au nombre le plus élevé, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Sans contester le bienfondé de ce complément de prime et en reconnaissant les difficultés d'approvisionnement en sel, Monsieur EYRAUD déplore les difficultés rencontrées à plusieurs reprises par les Talançonnais cet hiver. Monsieur le Maire lui répond que le personnel municipal n'a pas été défaillant, mais reconnaît que l'approvisionnement en sel a été problématique.

Monsieur BERGERET intervient en évoquant les nombreux vidages, ainsi que les vols des conteneurs à sel et qu'un plan de déneigement comprenant les secteurs prioritaires, en cours de finalisation, sera bientôt présenté au Conseil.

- **Convention avec l'enseignement catholique pour l'école privée Bellegarde**

Madame CACHAT est propose de reconduire pour les années 2010 à 2015, la convention entre la commune de Reyrieux et la Direction diocésaine de l'enseignement catholique permettant le versement d'une participation pour les élèves talançonnais inscrits dans cet établissement. A titre d'exemple, on comptait 17 élèves pour l'année scolaire 2009/2010, soit une participation totale de 816 € (17 x 48 €), qui ne concerne que les élèves de primaire et seulement pour des fournitures scolaires.

Après débat, le Conseil décide de reconduire la convention par 13 voix contre et 14 voix pour.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place d'un Pédibus à Reyrieux : avec le soutien de Monsieur LOTTE, Madame GAULARD poursuit la réflexion et sa recherche d'expériences locales. Consciente de la nécessité d'impliquer les parents et les Directeurs, les rencontres reprendront au mois de septembre afin de limiter au maximum le recours à la voiture pour le transport des enfants,

- Direction de l'école primaire : Monsieur Gilles BERTHAUD, ancien Directeur à Fareins, va remplacer Monsieur MARTINOT à compter de la rentrée de septembre,

- Remerciements : Monsieur le Maire retransmet les remerciements des élèves de CM2 en voyage en Italie, ainsi que ceux du Cercle de l'Amitié et de Val de Saône Dombes Services pour le versement d'une subvention. Monsieur CHEYNET se fait le porte-parole pour l'association Soleil d'automne pour la subvention obtenue, tandis que Madame CACHAT rapporte la satisfaction des enseignants et des parents pour les travaux et les budgets accordés aux écoles publiques. Madame LISBERNEY annonce que les 4 personnes qui avaient bénéficié d'une subvention pour un voyage d'études agricole et environnementale en Europe, sont intervenues devant les collégiens la semaine dernière,

- Documents à disposition : les rapports sur la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement sont à la disposition du public en Mairie,

- Conciliateur : Monsieur le Maire annonce la cessation d'activité et le départ à la retraite de Monsieur MARTINET, conciliateur de la république à compter du 30 septembre prochain. Il n'y a aucune précision sur son éventuel remplacement,

- SMICTOM : une réunion est programmée prochainement afin d'envisager l'implantation sur la commune d'une colonne de textile,

- Circulation des quads : Mademoiselle BENNIER attire l'attention des élus sur la circulation de quads qui à partir du vendredi soir, investissent les chemins et y font de gros dégâts, ainsi que dans les champs, les cultures de 4 agriculteurs ayant été très récemment leur cible. Monsieur le Maire répond que la commune a pris tous les arrêtés d'interdiction nécessaires, que de nouveaux panneaux vont être implantés et que les services de la gendarmerie ont été prévenus depuis longtemps, mais il n'est pas évident de prendre les contrevenants sur le fait.

- Parking extérieur des Moulins : Monsieur BERGERET présente le projet de réfection du parking qui permettra d'augmenter la capacité de 22 à 31 places pour un montant d'environ 63 000 €.

Le prochain Conseil municipal aura lieu **le 20 septembre 2010 à 20 heures.**

La séance est levée à 22h50.

Le Maire,
Charles BERTHAUD

Le secrétaire de séance,
Monsieur DESPRAT